

---

|                 |                                                                                                                                                                                   |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DESTINATAIRES : | Aux pharmaciens, gestionnaires et membres du personnel infirmiers des urgences hospitalières                                                                                      |
| EXPÉDITEUR :    | Christelle Robert, conseillère cadre au développement des outils cliniques<br>Audrey Harvey, conseillère en soins infirmiers<br>Sandra Chapados, chef du département de pharmacie |
| DATE :          | 2022-05-16                                                                                                                                                                        |
| OBJET :         | <b>Vérification de la <i>Feuille d'administration des médicaments (FADM)</i> et identification des médicaments multidoses pour le secteur de l'Urgence</b>                        |

---

Dans un processus d'amélioration continue et en respectant les normes d'administration sécuritaire des médicaments, des changements sont apportés lors de la **vérification de la FADM** ainsi qu'à l'**identification des médicaments multidoses**. À partir du 17 mai, voici les règles qui devront être appliquées par les infirmières de l'urgence.

## **Vérification de la FADM**

### **1) Au début de chaque quart :**

- Comparer la FADM avec les ordonnances médicales des dernières 24 heures (*nouvelles ordonnances*).

### **2) À chaque impression d'une nouvelle FADM :**

- Comparer la nouvelle FADM avec l'ancienne FADM;
- Vérifier les ordonnances médicales des dernières 24 heures (*nouvelles ordonnances*).

→ *Faire preuve d'une vigilance accrue lors de la vérification des ordonnances transcrites à la main, donc non traitées par la pharmacie (nouvelles ordonnances).*

→ *Utiliser le formulaire de communication pharmacie CLI-60227 pour toute demande de modification à la FADM.*

## **Identification des médicaments multidoses**

Pour tout médicament multidose (ex. : Ventolin) approvisionné via le cabinet automatisé décentralisé (CAD), une identification du médicament au nom de l'utilisateur est requise. Considérant les différents logiciels de la pharmacie, voici la méthode d'identification selon les centres hospitaliers.

**Hôpital du Suroît et Barrie Memorial :**

Lorsqu'un médicament multidose est approvisionné au CAD, l'identifier à l'aide d'une étiquette adressographiée au nom de l'utilisateur.

**Hôpital Anna-Laberge :**

Lors du traitement de l'ordonnance par la pharmacie, la pharmacie acheminera une étiquette pour tout médicament multidose approvisionné au CAD afin de bien identifier le médicament au nom de l'utilisateur. À noter, l'identification peut également se faire avec une étiquette adressographiée au nom de l'utilisateur.

CR AH SC